

Fiche 10

10.-Commercial

10.2- Chargé des droits d'exploitation et des produits dérivés

Définition synthétique

Commercialise l'image du bâtiment, (tournages, publicités, publications ...) conçoit et édite les produits dérivés (objets, cartes postales)

Activités principales

- Gère des droits dont l'établissement est cessionnaire (image des bâtiments, marques)
- Négocie des conventions pour toutes les demandes d'utilisations, suivi d'exploitation
- Négocie et suivi des tournages, prises de vue, campagnes photographiques
- Met en œuvre les produits dérivés, dont
- Appels à projet
- Suivi des productions et/ou co-production (modèle économique, conventions, pilotage des prestataires)
- Suivi, diffusion et distribution

| Corps de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes mais ne relevant pas du MCC | Absence de corps de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes | Fonctions relevant de plusieurs corps de fonctionnaires | Emplois dont les fonctions sont partiellement dévolues à un corps de fonctionnaires |
|--|---|---|---|
| | | | |